

**LISEZ ET FAITES LIRE
LA REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE**

Contribuez à sa promotion

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à la *Revue internationale de la Croix-Rouge* pour
1 an, à partir de

version anglaise version espagnole version française
 version arabe extraits en allemand

Nom

Prénom

Nom de l'institution (éventuellement)

Profession ou fonction

Adresse

Pays

Découper ou photocopier et envoyer à:

Revue internationale de la Croix-Rouge
19, av. de la Paix
CH-1202 Genève

Edition en anglais, français, espagnol, arabe:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): FS 30.— ou US\$ 18.
le numéro FS 5.—

Edition en allemand:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): FS 10.— ou US\$ 6.
le numéro FS 2.—

Compte de chèques postaux: 12-1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Spécimen sur demande

Date

Signature

François Bugnion

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE

Fondateur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, promoteur des Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge est présent depuis plus d'un siècle sur la plupart des champs de bataille.

Pourtant, plus de 130 ans après sa création, le CICR demeure, dans une large mesure, un inconnu.

Si chacun a entendu parler de «*la Croix-Rouge internationale*», institution de la dernière chance dont on attend des miracles à l'heure des grandes calamités, rares sont ceux qui connaissent sa structure, son rôle et ses possibilités d'action. Plus rares encore ceux qui connaissent le Comité international.

Quant aux spécialistes du droit international, ils se sont soigneusement gardés de se pencher sur une institution qui cadrerait mal avec leur mode de pensée et qui demeure un défi permanent aux catégories juridiques les mieux établies.

Comment le Comité international de la Croix-Rouge est-il constitué, quelles sont les tâches qui lui sont assignées, quels sont les principes qui guident son action, telles sont les questions auxquelles cet ouvrage a pour objet de répondre en combinant une approche historique et juridique. Par là, il vise à mettre en lumière le véritable jeu de miroirs qui caractérise le développement de la pratique du CICR et celui du droit international humanitaire, dont il est à la fois le promoteur et le garant.

Écrit dans un style simple et direct, cet ouvrage s'adresse en premier lieu à tous les praticiens de l'action humanitaire, mais aussi à tous ceux qui se sentent concernés par la protection de la personne humaine au milieu de l'horreur des combats.

*
* *

François Bugnion, licencié ès Lettres et docteur ès Sciences politiques, est entré au service du CICR en 1970. Il a servi l'institution en Israël et dans les territoires occupés (1970-1972), au Bangladesh (1973-1974) et, plus brièvement, en Turquie et à Chypre (1974), au Tchad (1978), au Vietnam et au Cambodge (1979). Depuis 1979, il est directeur-adjoint du CICR, Direction de la doctrine, du droit et des relations avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

*
* *

Ouvrage publié par le Comité international de la Croix-Rouge, 1994, XLIII & 1438 pp., ill.
Prix: Frs. 59

Frs. 30 (membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

Les commandes sont à adresser au CICR/COMREX/DIP.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés», puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en quatre éditions principales:

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe: المجلة الدولية للصليب الأحمر
(depuis mai-juin 1988)

Elle publie également, en allemand, depuis janvier 1950, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Jacques Meurant, d' sc. pol., rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix

CH - 1202 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses ou US\$ 18

le numéro 5 francs

Comptes de chèques postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) et la *Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* forment, avec les *Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est à l'origine du Mouvement. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux et non internationaux et des troubles et tensions internes.

REVUE
INTERNATIONALE

**RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE**
(Genève, 23-27 janvier 1995)

**Des différents systèmes
de rapports d'auto-évaluation
portant sur le respect, par les Etats,
de leurs obligations internationales**

***POLITIQUE HUMANITAIRE
ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES***

**Coordination de l'aide
humanitaire d'urgence**

L'action du CICR au Mexique
(janvier-août 1994)

***Conventions de Genève de 1949 et
Protocoles additionnels de 1977:
Ratifications, adhésions et successions
au 31 décembre 1994***

